Envoyé en préfecture le 07/07/2026
Reçu en préfecture le 07/07/2026
Publié le
ID : 029-212900310-20260701-DELIB202647-DE

Département du Finistère
Commune de Clohars-Carnoët

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE CLOHARS-CARNOET
Séance ordinaire du 1er juillet 2026

Le Conseil Municipal s'est réuni, en séance ordinaire, le mercredi 1er juillet 2026 à 19H00 sous la présidence du Maire, en salle du conseil municipal.

Conseillers municipaux présents :
THOMAS Michaël, DE BEAUREGARD Philippe, ANDRÉ Sylvie, GUILLOU Brendan, STRITT Françoise-Marie, MOUELO Anthony, MARBACH Armelle, LE MAOUT Robert, LE GOUGUEC Sophie, MALCOSTE Serge, LE DOZE Nadine, RICHARD Philippe, LE QUEMENER Virginie, VANNIER LE BAYON Nathalie, ROBERT Laurent, GUILLOU Sonia, HANQUIEZ Sophie, LOISON Yannick, MARTINON Alice, RENAULT Sandrine, PIGEAU Erwann, ROSSIGNOL David, PELLETER Gwenola, LE BIGAUT Jérôme, TEPER Cécile,

Conseillers municipaux ayant donné procuration :
GLEMAIN Pascal, procuration donnée à Michaël THOMAS
Julien LE GUENNEC, procuration donnée à Jérôme LE BIGAUT

Conseillers municipaux absents :

Secrétaire de séance : MARBACH Armelle
Date de publication : 07/07/2026
Nombre de Conseillers :
En exercice : 27 Présents : 25 Votants : 27

DELIBERATION n° 2026-47
DOMAINE DE LA DELIBERATION : 3.1 Acquisition
OBJET : Acquisition de la parcelle D 1419 appartenant à Finistère Habitat

Rapporteur : Brendan GUILLOU, adjoint délégué à l'Urbanisme, à l'Habitat et à l'Aménagement

Finistère Habitat, propriétaire de la parcelle anciennement cadastrée D 1420, a obtenu en 2025 une autorisation pour diviser cette parcelle en 4 lots à bâtir. En marge de la vente de ces terrains, il est apparu que la parcelle D 1419, d'une surface de 69m², supportant la voirie communale, était restée propriété de Finistère Habitat. Finistère Habitat propose la cession de cette parcelle à la commune.

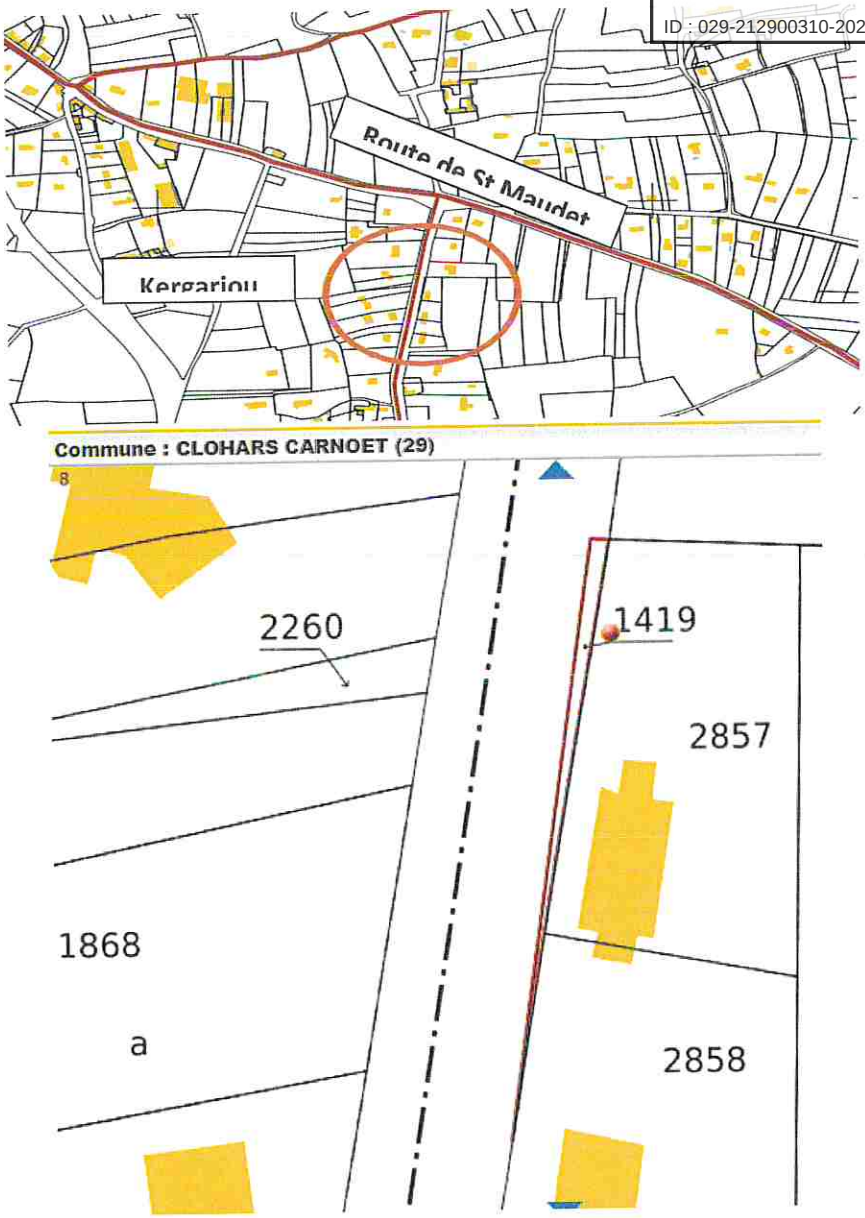
Par lettre valant avis du 18 mars 2026, la direction immobilière de l'Etat (service des domaines), sollicitée par Finistère Habitat, a retenu une valeur de 1 €.

L'acquisition par la commune auprès de Finistère Habitat se réalisera à titre onéreux pour 1 € symbolique.

L'acte administratif sera rédigé par le service foncier de Finistère Habitat.

Les actes seront exonérés de droit d'enregistrement et de publicité foncière, en application de l'article 1042 du Code Général des Impôts.

Envoyé en préfecture le 07/07/2026
Reçu en préfecture le 07/07/2026
Publié le
ID : 029-212900310-20260701-DELIB202647-DE



- **Vu l'avis de la commission Urbanisme, Habitat, Aménagement et Travaux**

Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité décide :

- **D'approuver l'acquisition au prix de 1 € symbolique de la parcelle nouvellement cadastrée en section D 1419, d'une contenance de 69 m², au profit de la Commune ;**
- **De préciser que ladite parcelle sera classée dans le domaine public de la Commune ;**
- **De préciser que l'acte administratif sera rédigé par le service foncier de Finistère Habitat ;**
- **D'autoriser le Maire ou l'Adjoint délégué à signer les actes à intervenir.**

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Michaël THOMAS

La secrétaire de séance,
Armelle MARBACH

La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Rennes dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et/ou notification